



COLLEGE DU PESQUIER
Rue Charles Pauriol - BP 60129
13120 GARDANNE

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur,

Cette année, l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du collège se déroulera le :

VENDREDI 12 OCTOBRE 2018

Au conseil d'administration :

☞ pour l'adoption du projet d'établissement, le budget, le règlement intérieur...

☞ pour un avis sur les principes de choix de manuels et d'outils pédagogiques, sur la création d'options, les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité...

Dans les conseils de classe, les délégués des parents d'élèves sont proposés par les responsables des listes de candidats qui ont obtenu des voix lors des élections et ils sont désignés par le chef d'établissement.

☞ Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation familiale, est électeur et éligible.

☞ Si l'autorité parentale a été officiellement confiée à un tiers, celui-ci exerce le droit de voter et de se porter candidat.

☞ Un seul suffrage par parent si plusieurs enfants sont scolarisés dans l'établissement.

☞ Election au scrutin de liste, à la proportionnelle et au plus fort reste (2 noms au minimum par liste)

☞ Ni rature, ni panachage (**annulation du vote**)

☞ Bulletins de vote

☞ Déclaration de foi des candidats

☞ Enveloppes

Matériel remis aux élèves le **vendredi 5 octobre** au plus tard. Pensez à le récupérer et à signer le carnet de correspondance pour attester que vous l'avez bien reçu

Comment voter ?

✉ au collège Pesquier, bureau ouvert salle du foyer

le vendredi 12 octobre 2018
8 H 15 à 14 H 00

✉ par correspondance (voie postale ou dépôt à l'accueil du collège).

Dans ce cas chaque parent :

① insère son bulletin de vote dans l'enveloppe bleue ne portant aucune indication.

② glisse ensuite cette enveloppe bleue dans l'enveloppe beige, en **complétant lisiblement au verso, les renseignements demandés**.

③ adresse cette enveloppe par la poste ou la dépose par l'intermédiaire de vos enfants.

⚠ **Attention : tout pli ne portant pas les renseignements demandés ou parvenant après la clôture du scrutin sera déclaré nul**

L'équipe de direction et le secrétariat administratif restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Les parents ont un rôle à jouer au collège ; il faut que leur présence y soit effective, constructive. Voter, c'est donner les moyens à vos représentants élus d'être des intermédiaires, des interlocuteurs privilégiés, des membres à part entière des instances participatives, dans l'intérêt de vos enfants !

Soyez nombreux à participer !